



A l'attention de Monsieur Le Maire
Mairie de Montivilliers

Montivilliers,
Le 24 janvier 2014.

Objet : Suspension des représentativités syndicales CGT

Monsieur Le Maire,

Depuis plusieurs mois, notre organisation syndicale a constaté des agissements répétés de la part de certaines hiérarchies, contre nos représentants du personnel, dans l'intention de nuire et de générer des processus de destruction susceptibles de porter atteinte aux droits de la dignité, à l'intégrité et d'altérer la santé physique et mentale.

Toutes ces mesures exercées sur nos camarades ont engendré des souffrances au travail générant ainsi des arrêts maladie à répétition pour cause de détresses psychologiques. Actuellement, deux de nos camarades sont en arrêt maladie. Le syndicat CGT vous a alerté à maintes reprises de ces agissements, sans que l'administration ne souhaite prendre en considération nos déclarations.

Ce n'est pas parce que les représentants du personnel exercent leurs missions d'assistance en réagissant à l'autoritarisme d'un supérieur hiérarchique et refuse de se laisser asservir, que des sanctions déguisées doivent être pratiquées contre eux. Nous ne cautionneront jamais ces actes intentionnels de destructions organisées. Ils remettent en cause les principes contenus dans les textes fondateurs des droits de l'homme et nous ne laisserons pas ces auteurs de souffrances détruire la santé physique et mentale de nos collègues. Nous n'aurons de cesse de lutter, pour replacer sur le lieu du travail la reconnaissance de l'être humain, le respect de sa dignité et d'imposer des conditions de travail qui soient synonymes de sécurité, bien-être et travail décent.

Aucune organisation du travail ne peut fonctionner correctement sans la coopération des intelligences, le respect de l'autre et le dialogue social. Le travail, quand des marges d'initiative et de créativité sont possibles et que les travailleurs bénéficient de la reconnaissance de leur qualification, de leurs collègues et de leurs supérieurs hiérarchiques, participe à la construction de la santé. Vous comprendrez que nous ne pouvons plus travailler de la sorte, dans la peur des représailles suite à l'exercice de nos missions de représentants du personnel. Comment pourrions-nous travailler sereinement et conjointement avec vous sur les conditions de travail de chacun alors que nous subissons une ambiance aussi agressive et malfaisante au travail.

Monsieur Le Maire, pour ces motifs, afin de préserver notre santé et en soutien à nos camarades en détresse, les représentants du syndicat CGT de Montivilliers vous font part officiellement de leur intention de suspendre leur participation à toutes les réunions et instances représentatives du personnel, tant que les usagers élus seront traités de la sorte. Cette suspension de représentativité du personnel, votée à l'unanimité par les membres élus de notre organisation syndicale, sera effective dès ce jour et ce jusqu'à ce que l'administration de Montivilliers effectue son devoir de protection et de responsabilité envers ses agents, tel que le prévoit l'Art. 6 Quinquies de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant sur les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que la loi de modernisation sociale n°2002-73 du 17 janvier 2002.

Une attaque contre l'un d'entre nous est une attaque contre nous tous. La solidarité est notre force. Nous exigeons l'arrêt immédiat et définitif de ces pratiques antisociales, le respect du droit syndical et l'instauration de sanctions disciplinaires proportionnelles aux délits effectués par le principal auteur de ces dégradations des conditions de travail et d'atteinte à la santé physique et mentale. Nous considérons que nous n'avons nullement le besoin de vous spécifier de nouveau le nom de ce supérieur hiérarchique, vous en avez été informé depuis bien longtemps.

Nous vous prions de croire, monsieur Le Maire, à l'expression de notre considération distinguée.

Pour le syndicat CGT
Les Représentants du personnel de Montivilliers

Syndicat CGT Montivilliers
Mairie - Place François Mitterrand
76290 Montivilliers
02.35.55.19.97